

Togo : le col Madjoulba ne voudrait pas entendre le bruit d'un seul pétard.

C'est l'éternel communiqué de fin d'année au Togo. L'importation, la vente et l'usage de pétards ou tout autres artifices assimilés sont interdits sur toute l'étendue du territoire national.

Les ministres de la Sécurité passent, le message reste le même. Du General Yark Damehame au Colonel Calixte Madjoulba, il est interdit « *pour quelque motif que ce soit* » l'importation, la vente et l'usage des pétards pour cette fin d'année 203.

Pour l'autorité, l'usage de ces objets crée des bruits assourdissants et la panique au sein de la population togolaise composé en partie des personnes âgées et fragiles.

Le ministre de la Sécurité et de la protection civile tient à rappeler que des « *sanctions particulières* » sont prévues à cet effet. Pour ce faire, des « *instructions spécifiques ont été données aux forces de sécurité pour procéder à leurs saisies, traquer et, au besoin, interpellé tout contrevenant* ».

Wait and see !